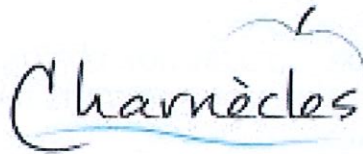


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
 260, CHEMIN DE L'EGLISE
 38140 CHARNECLES
 Tél. 04.76.91.07.29
 Fax. 04.76.93.27.26
 e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
 SEANCE DU 09/06/2023
 Délibération N°2023-022**

Nombre d'élus : 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt trois, le 9 juin à dix-neuf heures et trente minutes, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 3	Procuration(s) : 2	
Date de convocation : 02/06/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Sophie BOURDIS-GOUYON, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
 Pascale POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents :

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 Avril 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –022 : SOLLICITATION DE LA CAPV POUR L’ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS À L’INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS DANS LE CADRE DE TRAVAUX RELATIFS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

VU les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU le devis de la société PEREME d’un montant de 4 570 € HT ;

VU les devis de la société ECO CONSTRUCTION d’un montant de 5 715 € et de 4 537.50 HT ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments communaux nécessitent un entretien régulier pour les maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec les missions de service public qu’ils accueillent.

CONSIDÉRANT que le préau de l’école, le bureau de direction de l’école et la mairie présentent des fuites ce qui nécessite la réalisation de travaux d’étanchéité.

CONSIDÉRANT que l’ancien local technique nécessite la réalisation de travaux d’aménagement pour permettre le stockage du matériel associatif ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** au conseil municipal qu’il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d’aide.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l’aide financière du Fonds de concours à l’investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant de Subvention sollicité
Reprise étanchéité école	5 715,00	CAPV	50%	7 411,25
Résinage mur mairie	4 537,50		0%	
Aménagement local asso.	4 570,00		0%	
		Autofinancement Maître d’ouvrage	50%	7 411,25
TOTAL Dépenses	14 822,50 €	TOTAL Recettes	100%	14 822,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

EMET un avis favorable la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 09/06/2023

Le Maire,
Nadine REUX

NR

